

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

42 RUE ST-SACREMENT

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 21 décembre 1899, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Jonas, Rougier, J. Herdt, de Sieyès, Poindron, Bouesnel, Pinoteau, Reeb, Pony et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur les cidres, la cellulose, la toile cirée et la pierre ponce.

Sur la proposition de M. E. Galibert, la Chambre décide de renvoyer au 11 janvier prochain, au lieu du 4, sa prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1900.

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 janvier 1900, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

Sont présent: MM. H. Jonas, J. Herdt, de Sieyès Poindron, Bouesnel, Chantrelle, Reeb, Pony et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de demandes de renseignements, notamment sur les céréales, cuirs, huiles d'olive, crin végétal, etc. Puis M. le Président donne lecture de son rapport sur les travaux de la Chambre et la situation du commerce franco-canadien pendant l'année 1899.

La Chambre ayant décidé l'insertion de ce rapport dans le BULLETIN, sa place se trouve tout indiquée ici.

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs et chers collègues,

Votre bureau de 1899 vient vous rendre compte du mandat que vous lui aviez confié et vous remettre les pouvoirs dont vous aviez bien voulu le charger l'an dernier.

Le commerce général du Canada en 1899 a été très prospère. Le commerce extérieur n'aura peut-être pas un chiffre aussi élevé, comme quantité, que l'année dernière; mais comme tous les produits que le Canada exporte se sont vendus plus cher, le chiffre "valeur" sera certainement supérieur à celui de l'année précédente. Il y a eu diminution en volume dans l'exportation des grains, du bétail et du fromage; l'exportation des bois a été, au contraire, plus considérable et celle du beurre a plus que doublé. Le fromage canadien s'est vendu de 1 à 2 cents par livre de plus que l'année dernière. Le foin a été dans le marasme jusqu'au moment où, vers l'automne, le marché des Etats-Unis s'est trouvé en position d'acheter, et l'impulsion donnée alors a été activée ensuite par les achats du gouvernement anglais.

Les importations ont augmenté considérablement et, sans prétendre donner un chiffre exact avant la publication de la statistique officielle, on peut placer cette augmentation à une proportion de 15 à 20 p. c. De ce côté aussi, il y a eu hausse dans les prix, car il y a presque toujours équilibre dans les mouvements économiques de ce genre, et la hausse des produits exportés a permis de payer plus cher les produits importés.

L'immense système de canaux qui sert à surmonter les nombreux rapides et les chûtes du St-Laurent supérieur ainsi que des rivières qui relient entre eux les grands lacs, a été creusé à une profondeur permettant à des navires tirant 14 pieds d'eau de descendre directement de Chicago et de Duluth à Montréal. On met la dernière main au dernier tronçon, le canal de Soulanges, et, le printemps prochain, le creusage sera complété depuis Montréal jusqu'à la tête du lac Supérieur. Cet événement coïncidera avec la mise en service du premier des trois nouveaux quais dont on doit doter le port de Montréal. Les deux autres seront

fort avancés à la fin de la prochaine saison de navigation. En même temps vont se construire, à l'extrémité ouest du port, à l'embouchure même du canal Lachine, deux grands élévateurs d'une capacité de près d'un million d'hectolitres chacun qui recevront les grains de l'Ouest et les emmagasineront en attendant leur mise à bord sur les vapeurs transatlantiques.

De toutes ces améliorations, il résultera une très grande économie de manutention pour les grains transitant par Montréal, et notre port, qui était auparavant en état d'infériorité sur ce point comparativement aux ports de New-York, Boston, Philadelphie, etc., pourra soutenir la concurrence de ses rivaux avec des chances plus égales.

Le commerce du Canada avec la France a pris, dès cette année, un essor considérable. Les importations de France au Canada prennent plus d'importance et comprennent une plus longue liste d'articles; les exportations de France au Canada comprennent maintenant presque toute la série des articles exportés par le Canada. Il y a tout lieu de croire que l'année prochaine, avec une ligne directe de steamers entre les deux pays, ce commerce fera encore de plus rapides progrès, ce dont notre Compagnie aura raison de se féliciter.

Le Canada s'est préparé à tenir dignement son rang à la prochaine exposition de Paris. Notre BULLETIN a suivi de près ces préparatifs et a été heureux de reproduire, pour l'information de nos amis de France, les renseignements qu'en a publiés la presse du pays. Il a eu l'occasion, entre autres, de raconter l'ovation qui a été faite à Montréal, lors de son départ, à M. J. X. Perrault, commissaire du gouvernement canadien à l'Exposition. Je crois savoir, en outre, que le gouvernement de la Province de Québec doit se faire particulièrement représenter à l'Exposition par un membre du cabinet provincial ou, tout au moins, par un des membres les plus éminents de la Chambre législative. Notre Compagnie espère que l'Exposition canadienne sera visitée avec attention par tous les négociants et industriels français qui s'intéressent au Canada, et leur fournira l'occasion d'étudier, avec documents sous les yeux, le moyen d'augmenter les échanges commerciaux entre la France et son ancienne colonie.

Dans le cours de cette année, la question qui nous a surtout occupés est le projet de la ligne directe franco-canadienne. Vous n'avez pas oublié les efforts et les démarches tentés dans ce sens par nos prédécesseurs et surtout par notre ami M. J. Herdt. Vous vous souvenez aussi des nombreuses difficultés qui ont si souvent entravé la réalisation de ce projet. Enfin, aujourd'hui, grâce à votre persévérante énergie et au concours que nous avons trouvé tant au Canada qu'en France; grâce surtout au dévouement infatigable et intelligent de notre excellent collègue, M. Poindron, nous pouvons considérer notre tâche comme terminée. Vous savez que la Compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur est définitivement fondée et que, dans les premiers jours du printemps prochain, ses vaisseaux remonteront le Saint Laurent. Nous sommes assurés du succès de cette ligne, car l'organisation en France y est puissamment établie.

Quant à ce qui concerne cette organisation au Canada, il était difficile de la confier à une meilleure direction, puisque c'est M. Poindron qui en est l'agent général. Nous ne doutons pas que le bon fonctionnement de cette ligne ne contribue pour une large part à l'extension du commerce franco-canadien et ne resserre encore davantage les relations déjà si intimes des deux pays.

Notre Compagnie, dans le courant de l'an dernier, a eu à déplorer la mort d'un de ses anciens membres actifs, M. de Polinière. Chacun de nous a conservé le meilleur souvenir de cet aimable collègue qui est mort en France, au milieu des siens. Nous adressons à sa veuve, à ses enfants et à son beau-frère, notre ami M. de Sieyès, l'expression de nos profonds regrets et de notre respectueuse sympathie dans le malheur qui les frappe.

La mort a aussi fauché parmi nous un de nos membres actifs, M. Félix Kieffer. Venu ici avec plusieurs membres de sa famille, au lendemain de l'année terrible, (M. Kieffer avait préféré quitter son pays natal, l'Alsace, plutôt que de changer de nationalité), il avait su, par son travail et son énergie, se créer une belle situation dans ce pays. A l'occasion de sa mort, votre bureau s'est fait votre interprète en envoyant à la famille du défunt nos compliments de condoléance. Nous prions notre collègue, M. Henri Kieffer, d'accepter encore aujourd'hui l'expression de notre sincère sympathie.

Au point de vue du recrutement de ses membres, notre Compagnie est restée à peu près stationnaire tant du côté des membres actifs que des membres adhérents. Nous espérons que le développement des affaires entre la France et le Canada modifiera bientôt à notre avantage l'état de choses actuel.

Je vous parlais, il y a un instant, des relations intimes qui existent entre notre Mère Patrie et le Canada. Vous avez été témoins, comme moi, de l'accueil enthousiaste fait à M. L. Herbette, conseiller d'état, lors de son passage à Montréal. Ces marques de gratitude données à celui que l'on appelle "l'oncle des Canadiens" sont pour nous une nouvelle preuve qu'ici aussi on a la mémoire du cœur, et elles nous ont profondément touchés. Vous n'avez pas oublié la visite de M. Herbette et le gracieux empressément avec lequel il a bien voulu nous promettre son appui pour tout ce qui concernerait notre Chambre. Nous saurons, à l'occasion, nous rappeler au bon souvenir de M. Herbette.

Et maintenant, messieurs et chers collègues, permettez-moi de vous dire combien votre confiance et votre dévouement m'ont touché. Je vous remercie de toutes les marques d'estime et de sympathie que vous m'avez toujours prodiguées et je vous en reste sincèrement reconnaissant.

J'adresse à M. le Consul Général l'expression de notre vive gratitude pour le bienveillant encouragement qu'il ne cesse de nous témoigner en assistant si régulièrement à nos séances et je le remercie aussi des excellents conseils qu'il a bien voulu nous donner en maintes circonstances. Je prie M. le Consul Général d'être l'interprète de notre reconnaissance auprès de M. le Ministre du Commerce de France pour l'appui moral et financier

qu'il veut bien nous accorder et qu'il nous continuera encore, j'ose l'espérer.

Messieurs et chers collègues, en quittant la présidence à laquelle vous m'avez placé deux ans de suite, il me reste à vous exprimer un désir : celui de vous voir tous porter vos suffrages sur notre excellent vice-président actuel, M. H. Jonas. En agissant ainsi, vous n'aurez pas seulement acquitté une dette de reconnaissance envers un collègue si parfaitement dévoué à notre œuvre, vous aurez encore choisi un très bon président dont notre Chambre n'aura qu'à se louer. (Applaudissements.)

M. H. Jonas prend la parole pour remercier M. E. Galibert des sentiments manifestés à son égard et décline l'invitation qui lui est faite en prévision des nombreuses absences qu'il sera obligé de faire dans le cours de l'année.

Il est alors procédé aux différents tours de scrutin nécessités par l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre conseillers pour 1900.

Sont réélus par acclamation :

Président : M. Emile Galibert, conseiller du commerce extérieur de la France ;

Vice-Président : M. H. Jonas ;

Trésorier : M. Rougier ;

Secrétaire : M. J. Monier ;

Sont élus conseillers : MM. J. Herdt, J. de Sieyès, A. Poindron et Paul Galibert.

C'est aux applaudissements de l'assemblée que ces résultats sont proclamés.

M. Emile Galibert, malgré le désir exprimé par lui de quitter le fauteuil présidentiel, accepte, en présence de l'unanimité des suffrages de ses collègues, de conserver ses fonctions de président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

VISITE A M. LE CONSUL GENERAL

La Chambre de Commerce française de Montréal, est allée, le 1er janvier, comme c'était son devoir, présenter ses hommages à M. le Consul général de France, M. Kleczkowski, assisté de M. Duchatel de Montrouge, chancelier du consulat, recevait en même temps les membres de l'Union Nationale Française, de la Société des Secours Mutuels, et tous les membres de la colonie en général.

La Chambre avait à sa tête, en l'absence de son président retenu chez lui par la maladie, son vice-président, M. Henri Jonas ; les membres présents étaient MM. Herdt, de Sieyès, Poindron, J. Brisset, J. Monier, Bouesnel, Pony, Reeb, A. Girard, Pinateau, président de l'Union Nationale, Dèliot, etc. Parmi les autres Français qui s'étaient joints à eux, on voyait MM. De Labriolle, professeur de littérature française à l'Université Laval, A. Martin, ré-

dacteur en chef du *Journal*, R. Beullac, Marcel Beullac, ingénieur civil, Devins, président de la Société des Secours Mutuels, des Etangs, Sauvalle, Reber, etc., etc.

M. Jonas a présenté à M. le Consul-Général les vœux de la Chambre de Commerce; M. Pinoteau, ceux de l'Union Nationale, et M. Devins, ceux de la Société de Secours Mutuels.

M. le Consul Général en remerciant des vœux dont il recevait l'expression, a loué les services rendus à la colonie par l'Union Nationale Française que M. Pinoteau préside avec tant de dévouement. Il a parlé en termes sympathiques de la Société de Secours Mutuels dont le président M. Devins s'était chargé d'interpréter les sentiments. Enfin en ce qui concerne plus spécialement la Chambre de Commerce Française et son sympathique président M. Galibert, qu'une indisposition au regret de tous tient éloigné de cette réunion, M. Kleczkowski a loué le zèle dont cette compagnie ne cesse de faire preuve, ses efforts incessants pour rendre plus actives les relations d'affaires entre le Canada et la France, ne seront pas stériles, puisqu'en même temps que les statistiques douanières accusent une augmentation dans les importations et les exportations, une ligne de navigation directe a pu être enfin constituée. Grâce à la persévérance de la Chambre et à l'activité intelligente d'un de ses membres M. Poindron, on peut compter qu'au printemps les premiers navires de la nouvelle compagnie paraîtront dans les eaux du St-Laurent.

Après quelques considérations sur l'exposition universelle qui va s'ouvrir à Paris M. le Consul Général a terminé son allocution par un chaleureux appel à l'union et à la confiance.

COGNAC FRANÇAIS

Champagne et Cognac, voilà deux noms bien français que l'usage a donnés pour désignation à deux produits bien français aussi : les vins de Champagne et les eaux-de-vie de Cognac. Nos voisins et nos rivaux, qui ont voulu imiter ces produits, ont cru pouvoir aussi donner à leurs productions similaires le nom français, profitant ainsi indûment de la popularité attachée au simple nom. Pour ce qui est du mot champagne, nous croyons que des décisions judiciaires ont consacré aux produits de notre province française le droit exclusif de porter ce nom et ont dénié aux vins mousseux d'Allemagne et des Etats Unis, entr'autres, le droit d'usurper le nom du vin français.

En ce qui concerne le cognac, les étrangers n'ont pas autant cherché à nous l'emprunter, pour dési-

guer leurs eaux-de-vie de vins. Récemment toutefois, nous avons vu paraître sur le marché canadien un produit que l'on appelle le Cognac Espagnol. Nous n'avons rien à dire de ces eaux-de-vie, qui peuvent être très bonnes; mais nous protestons énergiquement contre l'usage du nom de cognac pour les désigner.

Mais ce qui nous touche encore plus sensiblement c'est que, en même temps que l'on lançait sur le marché, à grands renforts de réclame, les cognacs espagnols, les journaux de Montréal reproduisaient un article injuste et faux du *Daily Telegraph* de Londres, sur les cognacs français. La coïncidence est fâcheuse pour les lanceurs des cognacs espagnols, et nous ne pouvions que la faire ressortir, d'autant plus que l'article en question paraît être lui-même une réclame en faveur des eaux-de-vie d'Espagne.

Nous reproduisons ici l'article du *Daily Telegraph*, qui est signé *Enquirer*, c'est-à-dire Chercheur :

“La vérité palpable n'est pas toujours d'une lecture attrayante et alors même qu'il s'agit d'un état de choses reconnu, elle produit parfois une commotion. Une telle impression pourrait bien être produite par certains rapports lus il y a quelques jours devant une assemblée des savants membres de l'Institut Royal de Salubrité Publique, tenue à Blackpool. Le cognac fournissait les frais de la discussion, et, d'après les conclusions de Sir Charles Cameron et celles du Professeur William Smith, il paraîtrait que le raisin entre pour bien peu de chose dans la composition des eaux-de-vie françaises. En effet, l'on soutenait que l'on pouvait s'en dispenser entièrement, car tandis que les récoltes des vignobles étaient de moins en moins abondantes, la production des cognacs augmentait sans cesse. Le maïs et les pommes de terre additionnés de combinaisons chimiques prenaient la place du raisin; ensuite on donnait d'autres détails de nature à tenir en éveil les buveurs de cognac. Devant de pareilles données, on aurait pu croire que le professeur Smith aurait trouvé presque inutile d'ajouter “que ce cognac nouveau genre ne répondait pas aux besoins médicaux.” Il fournissait, de plus, des statistiques intéressantes d'après lesquelles il ressortait qu'avant l'apparition du phylloxéra en 1876, la France produisait au delà de 12,000,000 d'hectolitres de vins, (l'hectolitre équivalant à un peu plus de 22 gallons) tandis que, l'année dernière, la production n'atteignait pas 1,000,000 d'hectolitres. Cependant, durant la première période, on faisait presque 2,500,000 gallons de cognac dont moins de deux millions passaient en Angleterre, et dans la dernière période, avec une production d'un treizième du vin, l'on exportait en Angleterre plus de 2 millions et un tiers de cognac français. Ces chiffres sont tellement éloquents qu'ils parlent pour eux-mêmes. Cependant l'état de choses qu'ils indiquent est assez alarmant pour justifier une enquête approfondie sur cette affaire et le résultat ne peut manquer d'intéresser.

“Je puis dire de prime abord, que ces faits ont été admis sans la moindre hésitation, par un des

représentants les plus en vue de l'industrie des eaux-de-vie et dont les opinions font loi en cette matière. Ceux qui aiment le cognac, et ceux qui s'en servent comme médicament seront médiocrement satisfaits d'apprendre que, la plupart du temps, ils consomment un liquide qui n'a pas plus de raison de s'intituler cognac que le vin de groseille n'a le droit d'être appelé vin de champagne. C'est vraiment désolant de savoir que le petit verre de soi-disant "Fine Champagne" qui complémente si agréablement un dîner et pour lequel on paie facilement un shilling et quelquefois plus, ne doit être pris qu'avec la plus grande méfiance. "De quoi alors," nous demande-t-on, "se compose le cognac français que l'on nous expédie ?" La réponse est des plus faciles. "Une grande partie du cognac qui vient de la France, déclare la personne autorisée que nous citons plus haut, provient de la distillation du maïs, ce qui enlève toute qualité médicinale et le rend souvent nuisible au consommateur. Parmi les autres ingrédients servant à faire le soi-disant cognac, il mentionne parmi les plus communs, l'alcool de cidre, de poiré, de betterave, de mélasses et de lies de vin, ce dernier étant le moins impropre à cet usage parmi toutes ces matières étrangères. Il m'a été possible d'obtenir des statistiques très intéressantes se rapportant à cette question.

"Les chiffres qui suivent ont trait à la production française de l'alcool pour l'année finissant au 30 septembre 1898 :

	Hectolitres.
Alcool tiré du vin.....	40,267
" " du maïs.....	613,471
" " des mélasses.....	721,781
" de cidre et de poiré.....	11,594
" de lies de vin.....	118,245
" tiré d'autres matières.....	396

"Ce dernier item "autres matières" suggère des possibilités sans fin et peu agréables et qui laissent à supposer ce que le savant professeur laissait entendre par "combinaisons chimiques." Ce qui ressort clairement et d'une façon toute significative, c'est le fait, que durant cette période, la production des eaux-de-vie ne dépasse point 40,267 hectolitres tandis que l'on exporte en Angleterre 83,983 hectolitres de la prétendue eau-de-vie.

"Les autres pays ont pris 1,983 hectolitres et la consommation pour la France elle-même est de 2,199,818 hectolitres. Il est loisible, naturellement, pour les industriels français d'affirmer, et c'est probablement ce qu'ils diront, que la majeure partie du cognac qu'ils exportent a été en entrepôt pendant des années, c'est un argument que l'on pourrait difficilement attaquer; mais il n'en demeure pas moins vrai qu'il est très difficile pour les importateurs anglais d'obtenir de l'autre côté de la Manche, des échantillons de vieux cognac authentique.

"Il est cependant évident que le fléau du phylloxéra qui a apparu en France vers l'année 1876 a presque complètement détruit les vignobles français et que ce n'est guère qu'en 1893 que les connaisseurs ont pu reconnaître dans les eaux-de-vie

françaises quelque chose se rapprochant de l'arôme d'antan. Mais ce mal n'a jamais été remédié que partiellement et rien ne le prouve mieux que ceci dans les Charentes, pays de production du vrai cognac, où l'on cultivait 285.150 hectares, (un hectare équivalant à environ 2 acres et demi), dans ces mêmes districts, l'on ne cultive plus au-delà de 56,097 hectares. En d'autres termes, la culture a été réduite des 4/5èmes.

"Incidentement, pendant cette discussion, à laquelle prirent part les membres du Congrès Hygiénique, il fut dit que les Espagnols n'avaient pas adopté ces procédés fin de siècle de faire les eaux-de-vie, et que, pour cette raison, les médecins ne devraient ordonner que le produit des distilleries espagnoles. De fait, bien que l'Espagne et les autres pays tels que l'Italie, l'Algérie, la Californie puissent produire et produisent des eaux-de-vie ne contenant aucun des éléments délétères des variétés françaises droguées, ces eaux-de-vie espagnoles ne servent presque exclusivement que pour les coupages, but qu'elles remplissent parfaitement. Le cognac espagnol a un goût de Xéres qui, par le fait même, ne le recommande pas aux vrais amateurs de cognac. Pourtant, d'après les experts, c'est un article beaucoup plus pur et plus recommandable que les eaux-de-vie que la France nous envoie actuellement. Pour les coupages, les variétés espagnoles jouissent d'une grande vogue, de même que les eaux-de-vie de Californie dont on se sert en grande quantité pour mélanger les vrais cognacs et qui, paraît-il, donnent des résultats très satisfaisants. En effet, il n'y a aucun doute que, par suite des droits prohibitifs qui frappent l'article espagnol à son entrée en France, où ce produit aurait pu être employé avantageusement pour les mélanges avec les bons produits du crû, l'Angleterre est à l'heure actuelle un concurrent des plus sérieux du pays où l'on a toujours pensé que l'on devrait trouver le meilleur cognac."

La publication de cet article à Londres et la reproduction qui en a été faite à Montréal n'ont pas manqué de soulever de vives protestations. A Londres même, la *Ridley's Circular*, organe important du commerce des vins en Angleterre, a victorieusement démontré la fausseté des chiffres donnés par le calomniateur du *Daily Telegraph*. En France, l'excellente *Revue des Vins et Liqueurs* a discuté l'article point par point et l'a réfuté aussi clairement que savamment. Le *Bulletin des Eaux-de-Vie de Cognac*, a naturellement pris la défense des intérêts qu'il représente. A Montréal, même, notre sympathique confrère *Le Prix Courant* a prêté sa publicité à la reproduction de l'article de la *Revue des Vins et Liqueurs*.

Nous n'aurions donc, après que les spécialistes ont ainsi pris la parole, qu'à enregistrer leur démonstration si l'espace à notre disposition nous en permettait la reproduction *in extenso*. En voici toutefois, les principaux points :

Il y a d'abord erreur grossière dans l'évaluation

de la production du vin en France. Au lieu de 12,000,000 d'hectolitres avant le phylloxéra, c'est de 60 à 70 millions d'hectolitres que la France produisait; et, comme le phylloxéra n'a pas affecté tous les vignobles en même temps, cette production s'est maintenue aux alentours de 30,000,000 d'hectolitres, même dans les plus mauvaises années. Depuis cinq ou six ans le vignoble français reconstitué est en progrès constant; nous avons eu une année de 45,000,000 d'hectolitres, et la dernière récolte approche ce chiffre de bien près.

Maintenant, il y a une erreur presque aussi grossière dans l'évaluation de la production de l'eau-de-vie de vin. La statistique que cite *Enquirer* dit bien 40,267 hectolitres en 1898; mais ce sont des hectolitres d'alcool pur, ce qui représente 886,452 gallons d'alcool anhydre. Rapportée à l'étalon preuve britannique, qui correspond à 75° O. P. Sykes, cette quantité représente 1,567,000 gallons de preuve et 2,215,700 gallons de brandy, tel qu'il est livré à la consommation, soit 79,475 hectolitres au lieu de 40,267.

De ce que l'exportation en l'Angleterre, en 1898, a été de 83,983 hectolitres, soit 4,500 hectolitres de plus que la production de l'année, il est absurde de conclure qu'une partie de cette exportation se compose d'eaux-de-vie autres que celles de vin. Personne n'ignore, en effet, que les eaux-de-vie ne sont mises sur le marché qu'avec un certain âge; pour les bonnes marques, l'âge va quelquefois dans les 40 à 50 ans; mais pour établir un point de départ, constatons que, jusqu'à 7 ou 8 ans, les eaux-de-vie sont réputées *jeunes* et ne sont dites *rassises* qu'après avoir reposé de 15 à 20 ans dans les chais.

Ce n'est donc qu'en prenant une moyenne de production de 6 à 7 années au moins, que l'on pourrait essayer d'arriver à une conclusion plausible. Or, en prenant les six dernières années, la *Ridley Circular* constate une production moyenne de 85,339 hectolitres d'alcool anhydre, soit en eaux-de-vie à preuve 3,279,919 gallons, tandis que les quantités moyennes dédouanées par le Royaume-Uni pendant cette même période n'ont été par an que de 2,532,501 gallons, ce qui laisse un excédant annuel de production de 747,518 gallons.

Mais la *Revue des Vins et Liqueurs* fait remarquer que la statistique officielle est nécessairement incomplète, en ce qu'elle ne tient pas compte des eaux-de-vie distillées par les paysans eux-mêmes, qui sont censées destinées à la consommation domestique et ne sont déclarées au fisc que lorsqu'elles sont livrées au commerce. Ces eaux-de-vies forment une réserve, des stocks invisibles d'une importance immense, qui ont permis au pays cha-

rentais de continuer ses exportations d'eaux-de-vie de vin et même de les augmenter, malgré la diminution de la production courante.

Selon le confrère, l'importance des réserves des paysans serait presque aussi considérable que celle de la production industrielle. C'est à ces réserves que s'alimente principalement la consommation domestique française. Il faut aussi tenir compte de la distillation illicite qui se pratique sur une grande échelle. Et, en fin de compte, on en arrive à établir que la production déclarée et portée à la statistique du gouvernement ne représente guère plus du tiers de la production réelle, licite et illicite. Et c'est naturellement lorsque la production industrielle diminue; que l'autre trouve le plus d'avantage à écouler ses réserves.

A ces considérations techniques nous en ajoutons une autre, plutôt économique; c'est que, si les distillateurs charentais ont pu livrer parfois à l'étranger des eaux-de-vie qui n'étaient pas absolument le produit pur de la distillation du vin, c'est que la demande de la consommation les y a forcés. On leur a demandé des cognacs qui pussent concurrencer comme prix les alcools de grains: orge, seigle ou maïs—de la production britannique; et s'ils y ont répondu en livrant eux aussi des alcools de maïs..., qui pourrait le leur reprocher?

Mais que le public se rassure; dès qu'il voudra payer ce qu'ils valent, il peut compter de trouver encore et en quantité, des cognacs absolument authentiques, et datant au besoin du temps où le phylloxera était encore inconnu dans le vignoble charentais.

LA VILLE DE MONTRÉAL

TELEGRAPHES ET TELEPHONES—*Suite.*

La découverte du téléphone par un Canadien-anglais, M. Graham Bell a été une des plus importantes conquêtes de la science dans le dernier quart du dix-neuvième siècle. Presque simultanément avec M. Bell, le grand inventeur américain, Edison, prenait un brevet pour une invention du même genre. Le brevet de Bell fut acquis, pour le Canada, par la Dominion Telegraph Co. et le brevet Edison par la Montreal Telegraph Co. Mais bientôt, les deux systèmes se fusionnèrent et furent exploités par une seule compagnie, la compagnie de Téléphone Bell. Cette dernière compagnie, fondée à Montréal en 1880, avec un capital modeste, a prodigieusement grandi. Son capital a été triplé; ses abonnés à Montréal dépassent le nombre de 8,000; ses affaires ont pris une telle importance qu'elle

a dû subdiviser ses bureaux et établir, outre le bureau central, quatre succursales, pourvues, chacune d'un matériel de transmission et de raccordement. Son bureau central occupe un grand immeuble au centre de la ville, haut de six étages et couvrant une superficie de 700 mètres carrés. Elle emploie 171 jeunes filles aux tables de raccordement et le nombre quotidien des appels est, en chiffres ronds, de 120,000.

En y comprenant les lignes de longue distance, son réseau comprend 88,000 kilomètres de fils.

En 1888, une compagnie rivale, la Federal Telephone Co. avait réussi à se créer aussi une bonne clientèle. La compagnie Bell a fait disparaître cette concurrence, en se rendant acquéreur de la majorité des actions de la compagnie Fédérale et en absorbant ensuite sa clientèle.

Quelques années plus tard, toutefois, une nouvelle concurrence a surgi, sur l'initiative de l'Association des Marchands de Nouveautés de Montréal. La Compagnie de Téléphone des Marchands, issue de cette initiative, est en bonne voie de prospérer; elle a aujourd'hui 2,000 abonnés et transmet journellement de 60,000 à 70,000 appels.

Le tarif d'abonnement au téléphone Bell est de \$50 par année, pour les magasins, bureaux, usines, etc., et de \$25 pour les maisons d'habitation; et celui du téléphone des Marchands, de \$35 par année.

FOURRURES

Quoique Montréal soit la métropole commerciale du pays que Jules Verne a appelé le Pays des Fourrures, le commerce des fourrures y est devenu tout à fait secondaire. Autrefois, au contraire, c'était la traite avec les sauvages, c'est-à-dire l'échange des fourrures contre les pacotilles des traitants, qui faisait le principal commerce de la ville; on y importait d'Europe tout ce qui était nécessaire à la consommation des colons: vivres, vêtements, outillage industriel et agricole, armes et munitions. On importait le blé de France. Dans les dernières années du régime français, la pénurie de monnaie métallique avait fait adopter comme étalon courant de valeur, la peau de castor. Aujourd'hui, c'est par millions d'hectolitres que Montréal exporte en Europe le blé produit par le Canada; mais, d'un autre côté, les fourrures qui y sont vendues sont en grande partie importées d'Europe.

Il n'entre pas dans le cadre de cette esquisse, de faire l'historique du commerce des fourrures au Canada. Disons seulement que la traite des fourrures, laissée à l'initiative des particuliers sous le régime français, fut accaparée ensuite, sous la domination anglaise par deux grandes compagnies: la

Compagnie de la Baie d'Hudson, et la compagnie du Nord-Ouest; la première de création anglaise et soutenue par le gouvernement anglais, la seconde composée de négociants du Canada et des Etats-Unis. Après une lutte épique pour la suprématie, les deux compagnies finirent par se fusionner; la Compagnie du Nord-Ouest fut absorbée par sa rivale, qui resta seule maîtresse du terrain. Elle possédait en propre, avec des droits d'administration presque souverains, tous les immenses territoires qui s'étendaient au nord et à l'ouest des parties colonisées du Canada. En 1868, elle céda ses droits d'administration à la confédération canadienne et ne garde plus en ces territoires que le droit exclusif d'y faire la traite des fourrures.

Dans les régions, toutefois, qui sont encloses dans les frontières des provinces organisées administrativement: Québec, Ontario, Manitoba, Colombie-Anglaise, les colons et les fermiers ne se font pas faute de chasser les animaux à fourrures dans les forêts avoisinantes. Le produit de cette chasse est apporté aux marchands de la campagne, qui, à leur tour, les transmettent aux maisons de Montréal. Mais tout le produit de la chasse sur les territoires constituant le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est expédié à Londres, une partie directement par les ports de la Baie d'Hudson, praticables 3 mois par année, et une partie en passant par Montréal. De sorte que les fourreurs et les marchands de Montréal sont obligés d'aller sur le marché de Londres ou même jusqu'à celui de Leipsick acheter les fourrures brutes ou façonnées dont une bonne partie provient de la chasse canadienne. D'ailleurs la mode en fourrure est très variable, presque autant que la mode en chapeaux, robes et manteaux, et aujourd'hui les fourrures les plus à la mode sont des marchandises importées.

Le Canada fournissait surtout autrefois le castor, le rat musqué, le chat sauvage, le phoque ou veau marin, la loutre, la marte, le vison, le putois, l'ours et le buffle. Ces deux dernières pelleteries sont, à peu près exclusivement employées à la confection de tapis de pied pour la voiture et pour la maison.

Québec qui rivalise avec Montréal pour ce qui reste de ce commerce, reçoit près de la moitié de ses pelleteries des cultivateurs ou des marchands; mais, à Montréal, la proportion de l'importation est beaucoup plus considérable. Trois maisons principales façonnent la fourrure à Montréal et en font des articles d'habillements: casques (bonnets), collets, manchons, pardessus et manteaux. Ce sont les maisons James Cristine & Co., Silverman & Boulter, et M. Vineberg. Le capital employé dans cette industrie est d'environ \$2,000,000 et la production annuelle à peu près d'autant.

BIJOUTERIE ET HORLOGERIE

On ne fait guère au Canada la bijouterie ou l'horlogerie que sur une petite échelle ; notre place est tributaire pour ces articles des grandes fabriques américaines. Il y a cependant à Montréal une fabrique de boîtiers de montres, *The Montreal Watch Case Co.*, dont un de nos compatriotes, ancien président de notre Chambre de Commerce française, ancien agent consulaire de France, M. Moïse Schwob est le fondateur et où il est le principal intéressé. Il y a bien aussi quelques ateliers d'orfèvrerie, mais ils sont d'une importance secondaire et ne travaillent que sur commande.

Le commerce des diamants et pierres précieuses est à peu près monopolisé par la maison française Schwob frères, qui fait aussi l'importation de l'horlogerie.

PÂTISSERIE ET CONFISERIE

La fabrication en grand de biscuits de tous genres est une industrie exploitée à Montréal par trois grands établissements, qui ont à subir la concurrence d'un troisième, établi à Toronto. Les établissements de Montréal sont ceux de MM. Viau frères, de la Lang Manufacturing Co. et de la Montreal Biscuit Co., celui de Toronto, appartient à MM. Christie Brown & Co. La production des deux établissements de Montréal est énorme et leur clientèle couvre tout le Canada. MM. Viau frères joignent au biscuit la fabrication du bonbon et celle de la farine préparée. La confiserie est exploitée en outre par deux ou trois maisons ou sociétés anonymes de moindre importance.

On pourrait rattacher à ce groupe la vermicellerie de MM. Catelli frères, dont les produits sont très appréciés sur le marché canadien, tout en restant à une distance respectueuse des produits similaires français. Les macaronis et vermicels canadiens se vendent habituellement de 4 à 5 cents la livre, tandis que les articles français importés se vendent de 8 à 10 cents, c'est à-dire près du double.

Nous signalerons ici un fait qui constituerait bien sous notre législation française, une concurrence déloyale. Une fabrique des Etats-Unis expédie au Canada, sous le même emballage que les produits français et avec des étiquettes françaises, des pâtes alimentaires qui se vendent couramment pour des macaronis et vermicels français. Comme le Canada a adhéré à la Convention de Berne pour la protection de la propriété industrielle, il y aurait peut être lieu de saisir les tribunaux du pays d'une plainte contre cette fabrique un peu trop sans gêne. La Chambre de Commerce française vient de demander à son conseil légal une consultation sur ce

point à propos d'un autre cas absolument semblable, et elle agira suivant les conclusions qu'elle en recevra.

(A suivre).

REVUE COMMERCIALE.

Montréal, 15 janvier 1900.

La liste des faillites au Canada pendant l'année 1899, que publient les agences commerciales, constate une diminution dans le nombre des sinistres, cette constatation n'est pas sans intérêt pour nos compatriotes qui sont en relations d'affaires avec le Canada.

Nous sommes encore malheureusement sous le régime de la décentralisation législative en matière de faillite. Depuis l'abrogation, — en 1883, croyons-nous, — de la loi fédérale régissant cette question, l'administration et la réalisation des biens de commerçants en état de faillite, ainsi que la distribution du produit réalisé entre les créanciers, ont été régis par les lois provinciales qui, malheureusement, diffèrent considérablement d'une province à l'autre. Comme tout ce qui est de nature commerciale tombe sous la juridiction exclusive du parlement fédéral, les lois provinciales sur le sujet ne peuvent le régir que comme question de droit civil. Elles ne peuvent que pourvoir à la distribution entre les créanciers du produit de la liquidation, se contentant, par conséquent, d'assurer un moyen aussi simple et aussi peu compliqué que possible, de procéder à la réalisation, puis à la distribution. Mais, autour de ce moyen, sont venus se grouper divers privilèges que chaque province accorde à certains genres de créances. La liquidation elle-même est sujette à bien des formalités diverses. Mais ce qui blesse le plus le sens d'équité des négociants de Montréal, c'est que, dans presque toutes les provinces, il est loisible d'accorder à un créancier envers qui le failli est bien disposé, une immunité presque complète de toute perte en constituant sa créance privilégiée, en lui passant son fonds en nantissement, etc. Il est vrai que toute création de nantissement de ce genre doit être enregistrée immédiatement au bureau des hypothèques ; mais cette sorte de publicité, que l'on pourrait appeler "latente" ne peut guère servir aux créanciers étrangers, et n'est pas d'un bien grand avantage aux créanciers du pays, autres que ceux de la résidence même du débiteur.

Pour les créanciers canadiens, ils ont à leur disposition deux publications quotidiennes, celle de l'a-

gence commerciale R. G. Dun & Co., et celle de l'agence Bradstreet qui relèvent toutes les inscriptions de ce genre, et permettent ainsi à leurs abonnés de se tenir au courant de ce que font leurs débiteurs. Bien souvent, toutefois, l'information vient trop tard pour être utile.

Cette petite excursion dans le domaine du droit commercial est provoquée d'abord par la constatation du résultat de la statistique des faillites, par laquelle débute cette revue, et aussi par la saison où nous entrons. C'est le moment où l'on fait l'inventaire annuel dans les magasins de détail et c'est aussi le moment où les créanciers prennent les mesures de rigueur contre les débiteurs insolubles et les font déclarer en faillite. La saison des faillites commence en janvier et se continue jusqu'à la mi-mars.

Une fois cette période critique traversée, il y a bien quelques faillites accidentelles et isolées, mais on peut raisonnablement compter que les maisons qui ont tenu bon jusque-là peuvent résister jusqu'à la fin de l'année.

Nous avons donc en ce moment quelques faillites dans le commerce de détail, mais qui n'ont rien, ni par le nombre ni par l'importance, hors de la proportion moyenne pour cette période de l'année. Il y a eu aussi ces jours derniers, une faillite dans le commerce de merceries en gros ; la maison qui a dû suspendre ses paiements n'était pas tout à fait à la tête du commerce et faisait des affaires trop considérables pour le capital dont elle disposait.

Grains et Farines.—D'après les données les plus certaines, corrigées suivant les plus récentes informations, les provinces canadiennes à l'ouest des grands lacs ont eu cette année une récolte d'excellent blé qui a atteint le chiffre de 40,000,000 de minots, soit environ 11,000,000 quintaux métriques. Sur cette quantité, on estime que 18,000,000 de minots ont été livrés au commerce et sont sortis du pays, que 6,000,000 de minots sont emmagasinés dans les élévateurs, entrepôts, le long des lignes de chemins de fer, et qu'il restera encore disponible pour l'exportation, prélèvement fait des quantités nécessaires pour la consommation et les semailles, quelque chose comme 5,000,000 de minots. Il y aurait encore, par conséquent, une quantité disponible de 11,000,000 de minots, soit 5,000,000 de quintaux, dont la moitié environ reste encore en culture et l'autre moitié est prête à expédier. Mais, en ce moment, l'expédition doit se faire toute par voie ferrée et coûte à peu près deux fois autant que par la voie des lacs et des canaux. On ne pourrait guère, par conséquent, faire de livraisons que sur les stocks qui peuvent exister en entrepôt à New-York. Le

prix du blé No 1 dur de Manitoba est coté ici sur la base de la livraison à Fort William, à la tête du lac Supérieur, point d'où les expéditions peuvent se faire soit sur Montréal, soit sur New-York. La cote actuelle est de 63 cents le minot à flot à Fort William, soit à la parité de 75 cents à New-York, ou 14 fr. 05 les 100 kilos au change de 5 fr. 15.

Le blé roux d'Ontario n'a eu que peu de mouvement vers l'extérieur ; les livraisons ont été en grande partie absorbées par les minoteries du pays, qui l'ont payé de 64 à 65 cents le minot, avec un transport de 8 à 10 cents pour livraison à un port de mer.

Les avoines blanches du pays ont faibli de 1 centin par minot depuis notre dernière revue. On les cote aujourd'hui de 29 à 29½ cents le minot, sur notre place, soit de 9 p. 80 à 9 p. 90 les 100 kilos, avec un transport de 1 p. les 100 kilos pour atteindre un port d'hiver. Dans ces conditions, on achète plutôt dans l'ouest d'Ontario où l'on paie sur place 8 fr. 55 à 8 fr. 60, et que l'on expédie sur New-York, avec un supplément de coût de 1 fr. 65 pour le transport.

Les pois No 1, ronds, sont cotés 65 cents dans l'ouest et reviendraient à 13 fr. 15 à New-York les 100 kilos. Les pois No 2, pour le bétail, valent dans l'ouest 57 cents, étant à la parité de 11 fr. 35 les 100 kilos à New-York. Les haricots blancs sont toujours chers ; on les cote, pour la première qualité, à la parité de 27 fr. 50 le quintal à un port de mer.

Le sarrasin est inerte depuis la cloture de la navigation ; il est nominalelement coté sur place de 50 à 51 cents le minot et coûterait actuellement sous vergue à Portland ou Boston de 11 fr. 10 à 11 fr. 80 les 100 kilos.

Quant aux farines, elles sont encore d'un intérêt tout à fait local ; la demande de l'étranger est à peu près nulle, sauf de la part de l'Australie et des Antilles Anglaises où les marques de nos farines de blé de Manitoba ont conquis une place à part et ont leurs acheteurs, quelque soit l'état local du marché. A ce propos nous signalerons le décès récent du plus grand minotier du Canada, M. William Watson Ogilvie, qui possédait sept grandes usines, dont deux au Manitoba, deux dans la province d'Ontario et trois dans Montréal même. M. Ogilvie, ancien président du Board of Trade, administrateur de la Banque de Montréal et de plusieurs autres institutions, était très populaire parmi les Canadiens-français dont il parlait la langue très couramment. Il est décédé presque subitement d'une maladie de cœur, au sortir d'une réunion du conseil d'administration de la Banque de Montréal.

Tout le haut commerce, l'industrie et la finance de Montréal ont assisté à ses obsèques qui ont eu lieu hier, le 14 janvier.

Foin pressé.—Le foin pressé du Canada est resté actif. Les commandes du gouvernement anglais, données soit directement, soit par l'entremise de maisons de New York ou de Boston, continuent à absorber notre surplus et ont maintenu notre marché presque sans stock, vu que l'absence de neige à la campagne empêchait jusqu'ici les charroyages. Maintenant que, depuis huit jours, nous avons de bons chemins d'hiver, les livraisons sont plus nombreuses et les expéditions plus actives. Les cultivateurs, toutefois, font mine de vouloir profiter de la demande pour surélever les prix; ce qui pourrait amener un ralentissement, à moins que les prix des marchés américains ne se mettent au même niveau. On a payé jusqu'ici à la campagne, pressé et livré sur wagon de \$8.00 à \$8.50 pour No 1 et de \$7.00 à \$7.50 pour No 2.

Bois de construction.—Les prix des bois de service: bois équarris et madriers, se tiennent très fermes, les négociants en bois étant encouragés par la bonne tenue des marchés anglais. La coupe de cet hiver devra être considérable; l'absence de neige a gêné un moment les opérations des chantiers dans la forêt; mais tout est rentré dans l'ordre et nous aurons pour nos scieries autant de billots qu'elles pourront débiter cet été.

Le gouvernement d'Ontario vient d'appliquer au bois à pâte les mêmes restrictions qu'au bois de construction: tout le bois à pâte coupé dans les nouvelles concessions devra être travaillé dans les limites territoriales de la province. Le gouvernement de Québec étudie en ce moment une autre mesure de protection visant au même but par d'autres moyens: l'imposition d'un droit de souche différentiel pour le bois à pâte destiné à l'importation. Le droit de souche actuel est de 40 cents la corde; il s'agirait de conserver ce droit pour le bois destiné aux usines à pâte de la province et d'exiger \$1.60 la corde pour le bois exporté en nature. La session annuelle de la Législature provinciale s'ouvre le 18 courant et le ministère provincial annoncera probablement sa politique sur ce point dans le Discours du Trône.

Laines canadiennes.—Le marché canadien est à peu près vide de laines de toison, les Etats-Unis ayant enlevé tout ce qui restait des dernières tonnes. Les laines arrachées ont une demande active à des prix fermes, on les cote, lavées à dos, de 20 à 22c la livre pour les laines blanches et de 18 à 19c pour les noires.

Peaux vertes.—Les peaux de bœufs et vaches qui

arrivent au marché depuis quelque temps, provenant d'animaux gardés à l'écurie, sont un peu inférieures en qualité et le prix en a été baissé de $\frac{1}{2}$ c. On paie aujourd'hui à la boucherie pour bœufs et vaches No 1, 10 cts; No 2, 9 cts; tauraux 8 cts, marchandise classée et pesée par l'inspecteur officiel.

Il n'y a encore que très peu de peaux de veau sur le marché; on les paie aux bouchers: No 1, 11 cents et No 2, 9 cents par livre. La peau de mouton en laine a été haussée de 5 cents: on la paie 90c la pièce.

Animaux de boucherie.—Le marché pour l'exportation n'a pas été très actif, depuis notre dernière revue. Avant les fêtes, les meilleures bêtes étaient achetées par la boucherie, qui les payait à des prix inaccessibles aux exportateurs; depuis, la qualité des arrivages a considérablement baissé et les exportateurs ne trouvent guère de sujets propres à leur commerce. Pour ceux-là, toutefois, les prix ont été fermes: de $4\frac{1}{2}$ à 5c la livre sur pied. Les moutons ont été plus actifs à des prix plus faciles: de 3 à $3\frac{1}{2}$ cents la livre sur pied.

REVUE FINANCIÈRE

Le président, M. Wm. Weir, et le caissier, M. Lemieux, de la banque Ville-Marie, dont nous avons signalé la faillite l'été dernier, viennent d'être condamnés, le premier à deux ans et le second à trois ans de prison, pour rapports frauduleux de la situation de la banque. Mais la série des procès en cour d'assises résultant de cette faillite est loin d'être terminée. Un employé a été arrêté pour détournement de fonds, un gros spéculateur originaire des Etats-Unis a aussi été arrêté, pour complicité; d'autres arrestations peuvent se produire d'un jour à l'autre. On croit qu'il existait toute une association de malfaiteurs, gens du monde, pour exploiter la caisse de la banque défunte.

La banque Jacques-Cartier travaille à doubler son capital et l'on nous assure qu'elle y réussira avant le printemps.

Sur notre place, les fonds sont encore très serrés, le taux des prêts sur titres remboursables à demande est de 6 pour cent. L'escompte aux clients réguliers est toutefois resté à 6 pour cent, sans qu'il y ait perspective d'augmentation, la baisse de l'escompte de la banque d'Angleterre ayant calmé les appréhensions et rendu plus de confiance au marché.

Les prêts hypothécaires sont moins actifs; les capitaux sont moins offerts et demandent un intérêt plus élevé. Le taux le plus bas, sauf circonstances exceptionnelles, est de 5 p. c.

Le change sur Londres est coté au comptoir des banques: chèques ou traites à vue de $9\frac{3}{4}$ c à $9\frac{7}{8}$ c de prime (\$4.87 $\frac{3}{4}$ à \$4.88 $\frac{1}{4}$) et traites à 60 jours de 9 à $9\frac{1}{8}$ de prime (\$4.84 $\frac{1}{2}$ à \$4.85). Les traites commerciales se vendent: 60 jours, \$4.83 $\frac{1}{4}$; 3 jours, \$4.85; transferts par câble, \$4.88 $\frac{3}{4}$. Les francs valent 5 fr. 16 $\frac{7}{8}$ pour papier court et 5 fr. 20 $\frac{5}{8}$ pour papier long.

TEMPERATURE DU MOIS DE DECEMBRE 1899

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens,
à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Déc.	Farenheit		Centigrade		Déc.	Farenheit		Centigrade	
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.
1	46	32	8	0	17	35	18	2	-7.5
2	44	34	7	1.5	18	38	30	3.5	-1
3	40	20	4.5	-6.5	19	44	32	7	0
4	34	27	1	-2.5	20	34	21	1.5	-6
5	27	17	2.5	-8	21	40	30	4.5	-1
6	29	15	-1.5	-9	22	36	23	2.5	-5
7	21	11	-6	-11.5	23	36	24	2.5	-4
8	33	21	1	-6	24	33	25	1	-3.5
9	24	12	-4	-11	25	36	24	2.5	-4
10	37	9	3	-12.5	26	26	14	-3	-10
11	41	25	5	-3.5	27	25	10	-3.5	-12
12	57	37	14	3	28	27	13	-2.5	-10.5
13	44	34	7	1.5	29	26	12	-3	-11
14	26	16	-3	-8.5	30	4	-6	-13.5	21.5
15	26	18	-3	-7.5	31	5	-14	-15	-26
16	18	-2	-7.5	-19					

— Signifie au-dessous de zéro.

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS

M. A. Couspeire, 8 rue Drouot à Paris, demande la représentation pour la France d'une bonne maison canadienne pour la vente de "Spruce deals."

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Baillif, à Paris, désire entrer en relations avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintes et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.

Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.

M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie., de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

M. G. Soullier, 122 avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargnes
MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

Henri Darviot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de rubans velours unis et envers satin, noirs et couleurs—maison fondée en 1856—demandent dans chaque principale ville du Canada des agents à la commission, représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

L. de Guinefollaud. Eau-de-vie de Cognac et fines. Champagne à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eau-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts d'Ainay, à Lyon, au courant des habitudes de la clientèle canadienne, demande à représenter sur les places de Lyon et de St-Etienne, une bonne maison du Canada pour les achats de soieries et rubans.

M. Jules Pony, 1632 rue Ste Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

M. A. Weissenthaner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire du Syndicat agricole de Sannois (Seine et Oise) établi à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannois (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.

MM. Pector et Ducout, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone à Bordeaux, demande à représenter en France maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 66,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE, MONTREAL

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket
Londres, Angl.